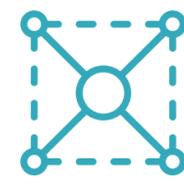


Réforme du Code pénal sexuel

Champ d'application

	<p>Droit pénal spécial (Livre II du Code pénal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ atteinte à l'intégrité sexuelle, au droit à l'autodétermination sexuelle et aux bonnes mœurs ➔ prostitution des majeurs et des mineurs
	<p>Procédure pénale (titre préliminaire du Code de procédure pénale – Code d'instruction criminelle)</p>	
	<p>Peines (livre 1er du Code pénal et Loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation)</p>	

Objectifs & contenu

	<p>Modernisation et restructuration des incriminations portant sur les violences sexuelles à l'égard des majeurs et des mineurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ notions nouvelles (intégrité sexuelle, autodétermination sexuelle, inceste, ...) ➔ exclusion de certaines notions (pudeur, bonnes mœurs, ...) ➔ réorganisation des incriminations (p. ex. la production ou la diffusion de contenus pédopornographiques, désormais les « images d'abus sexuels de mineurs », intègrent la section consacrée à l'exploitation sexuelle des mineurs) ➔ actualisation d'infractions préexistantes (p. ex. production ou diffusion de contenus à caractère extrêmement pornographique ou violent) ➔ nouvelles incriminations (par ex. exhibitionnisme)
	<p>Rôle central conféré au consentement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ fait l'objet d'une « définition » ➔ dispositions particulières pour les mineurs
	<p>Ouverture à l'exploitation légale de la prostitution des majeurs par opposition à l' « abus de la prostitution »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ le législateur peut l'encadrer (mais a renoncé à le faire concomitamment)
	<p>Extension (limitée) du champ d'application des peines alternatives à la privation de liberté</p>	
	<p>Aggravation générale des peines de privation liberté</p>	
	<p>Intégration de « facteurs aggravants »</p>	

Structure du nouveau « droit pénal sexuel » matériel

1 Dans le Livre 2, titre VIII, du Code pénal, insertion d'un nouveau chapitre I/1 intitulé "Des infractions portant atteinte à l'intégrité sexuelle, au droit à l'autodétermination sexuelle et aux bonnes moeurs" (articles 417/5 à 417/64)

<p>Section 1ère</p>	<p>De l'atteinte à l'intégrité sexuelle, du voyeurisme, de la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel et du viol (arts. 417/5 – 417/23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Sous-section 1ère - Du consentement en matière de droit à l'autodétermination sexuelle. o Sous-section 2. - Des infractions de base. o Sous-section 3. - Des infractions aggravées. o Sous-section 4. - Disposition générale.
<p>Section 2</p>	<p>De l'exploitation sexuelle de mineurs (arts. 417/24 à 417/50)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Sous-section 1ère - De l'approche d'un mineur à des fins sexuelles. o Sous-section 2. - De l'exploitation sexuelle de mineurs à des fins de prostitution. o Sous-section 3. - Des images d'abus sexuels de mineurs. o Sous-section 4. - Disposition générale.
<p>Section 3</p>	<p>De l'outrage public aux bonnes mœurs (arts. 417/51 à 417/55)</p>	
<p>Section 4</p>	<p>Dispositions communes (arts. 417/56 à 417/64)</p>	

2 Dans le Livre 2, titre VIII, du Code pénal, il est inséré un chapitre IIIbis/1 intitulé "De l'abus de la prostitution" (arts. 433quater/1 à 433quater/8).